

Il faut donc leur envoyer des signaux concrets garantissant des rentabilités élevées.

C'est dire que, même si l'ouverture reste partielle et minoritaire, c'est toute la gestion de l'entreprise qui doit "rendre la mariée attrayante". Et dans les faits, cette gestion change concrètement, avant même que l'entrée des capitaux privés soit effective, au moment de l'annonce du projet d'ouverture. Les exemples abondent où les ouvertures de capital ont été précédées de pressions renforcées sur l'emploi et les conditions de travail, de libertés prises avec les missions de service public elles-mêmes, d'évolutions de tarifications favorables aux gros usagers professionnels et défavorables aux usagers domestiques, de sélectivité dans les services rendus et dans l'aménagement du territoire.

Ainsi, la structure de propriété est indissociable des jeux de pouvoirs dans les entreprises et les détermine. Elle conditionne la gestion, et toute ouverture du capital, même largement minoritaire, reste authentiquement un acte de privatisation... en fait de privatisation de la gestion qui reste l'enjeu essentiel pour les agents, les usagers et les populations dans leur ensemble.

Ajoutons que la question des privatisations ne peut plus être abordée à l'ère de la financiarisation de l'économie dans les mêmes termes qu'il y a vingt ans. En effet, avec la volatilité des marchés financiers, les actionnaires privés ne peuvent plus être considérés comme des partenaires stables. Chacun a en mémoire la grave crise provoquée

fin 1998 dans le groupe Alcatel par le départ des fonds de pension américains qui détenaient 40% du capital. Et le récent effondrement de Vivendi (qui s'est conclu par la vente d'une partie de ses actifs) démontre qu'il est devenu illusoire de constituer des prétendus "noyaux durs" censés protéger les entreprises privatisées des vicissitudes de la Bourse. »

Des besoins considérables de financements.

Se dégager des marchés financiers.

Un rôle nouveau pour le crédit.

Des nouveaux critères de gestion.

Sur ces chapitres et pour les propositions, nous renvoyons à la lecture de l'ouvrage : « *Services publics. Pour changer la société avec de nouvelles entreprises publiques* ». Michel Dauba, Michel Rizzi. Editions Le Temps des Cerises (2004), et aux multiples articles d'*Economie et Politique*. ■

1. Pour le développement, la rénovation et la démocratisation des services et secteurs publics, Document adopté le 28/01/1999 par le Comité National du PCF sur la base d'un rapport de M. Duffour.

2. C'est par exemple le cas dans les récents travaux d'Y. Salesses.

3. Certaines fédérations concernées de la CFDT (telles celles des transports ou des cheminots) se distinguent cependant nettement de cette orientation.

4. Analyses et Documents Economiques n° 92/93, Février-mars 2003.

Les enjeux de la privatisation d'EDF et GDF

Catherine Nedellec

Après bien des tergiversations et des reculs de calendrier, le gouvernement a finalement choisi de forcer le pas du processus de privatisation des deux entreprises publiques ; cela malgré une condamnation sans appel par les électeurs en avril dernier des visées libérales mises en œuvre depuis mi 2002. Malgré aussi une mobilisation grandissante des personnels d'EDF et GDF contre ce projet : ceux-ci viennent de valider les alternatives industrielles et sociales élaborées par la CGT pour développer les entreprises publiques et le service rendu aux usagers, lors de l'élection de leurs représentants aux Conseils d'administration.

Service public plébiscité par 82% des français pour son efficacité, la disponibilité et la compétence de ses personnels, son évolution inquiète les usagers de l'électricité et du gaz, les élus des collectivités locales déjà confrontés aux conséquences désastreuses de la privatisation de France Télécom: pourquoi transformer des entreprises qui marchent ?

Le risque d'échec politique du gouvernement sur ce dossier est bien réel.

Il est donc utile de revenir sur les enjeux qui sous-tendent la transformation des deux Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial en simples Sociétés Anonymes.

Car le changement de statut d'EDF et GDF ne se réduit pas à une simple mesure technique : il n'a pas beaucoup à voir avec le souci de doter les entreprises de ressources financières nouvelles pour assurer leur développement, notamment européen, argument employé par les deux Présidents et le nouveau Ministre de l'Economie et des Finances pour brouiller les cartes.

On ne peut parler de la privatisation d'EDF et GDF sans replacer celle-ci dans le contexte de la libéralisation du secteur de l'énergie mis en œuvre en Europe depuis une dizaine d'années. Certes aucun traité européen ne confère à la Commission Européenne le droit d'intervenir dans le mode de propriété des entreprises, certes le très influent

et très libéral commissaire à la concurrence, Mario Monti, renvoie à la responsabilité du gouvernement français le choix de privatiser EDF et GDF, mais les pressions politiques exercées par la commission sur la gestion publique des deux entreprises sont extrêmement fortes. C'est ainsi par exemple qu'EDF s'est vue infliger une amende d'1,2 milliard d'euros (la plus forte jamais infligée à une entreprise européenne) au prétexte que le traitement fiscal que l'État français avait choisi d'appliquer en 1996 à l'occasion de la rétrocession à l'entreprise du réseau de transport d'électricité (alors propriété de l'état) constituait une aide d'état incompatible avec le droit de la concurrence. Cette amende valait avertissement : la propriété publique d'EDF est incompatible avec la libéralisation du secteur énergétique. Ce principe s'accorde en outre parfaitement avec la réforme engagée par le gouvernement Raffarin de privatisation des services publics afin de les soumettre aux règles du marché, et plus globalement avec le désengagement de l'état dans la mise en œuvre de politiques publiques.

Pourtant, quel que soit l'angle sous lequel on analyse le bilan de la déréglementation du système électrique en Europe et de la privatisation des entreprises, l'échec est patent et les propres artisans de la réforme peinent eux-mêmes à y trouver des avantages avouables.

Du point de vue financier, l'expérience britannique a démontré que le secteur privé n'était pas pertinent pour compenser les insuffisances d'investissements et d'entretien qui avaient prévalu à la privatisation. Le rail a dû être renationalisé, l'entreprise British Energy privatisée, qui regroupe les centrales de production nucléaire, a dû être recapitalisée par l'état pour échapper à la faillite.

En outre, des milliards d'euros ont été transférés de la sphère productive à la sphère financière à l'occasion de la gigantesque recomposition capitalistique provoquée par la vague de privatisations. En France, EDF a dû consentir à payer une surévaluation de 40% par rapport à la valeur comptable réelle pour ses acquisitions à l'international des quatre dernières années.

Loin de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs industriels ou commerciaux et donc la création d'emplois et de richesses nouvelles, ce mouvement a au contraire conduit à une reconcentration d'oligopoles privés, à la suppression de plusieurs centaines de milliers d'emplois et à la faillite de startup attirées par la " bulle électrique ". En fait l'interventionnisme de la commission européenne pour engager le mouvement des privatisations des entreprises en Europe a ouvert un formidable marché des fusions-acquisitions dont le secteur était jusqu'à présent exempt compte tenu du caractère particulier de l'électricité : un produit qui ne se transporte pas (mal), qui ne se stocke pas, dont la production est donc essentiellement localisée, et

dont la commercialisation est très dépendante des politiques publiques en matière de tarification.

Sur le plan industriel, l'emploi des ressources financières des entreprises dans les acquisitions capitalistiques a eu pour conséquence de bloquer les investissements et les coopérations en matière industrielle ou de recherche.

L'effet économique des privatisations est par ailleurs sans appel : celles-ci conduisent partout à une augmentation structurelle et durable des prix en moyenne accompagnée d'une très grande volatilité. La guerre commerciale que se sont livrés les différents opérateurs dans les pays où la déstructuration des entreprises a été la plus avancée (Royaume Uni) a fait émerger des pratiques commerciales condamnées par la justice au point que les artisans les plus convaincus du libéralisme ont dû remettre de l'ordre.

Beaucoup moins médiatisé, l'effet des privatisations sur

le partage de la valeur ajoutée au bénéfice des profits et au détriment des salaires n'en est pas moins visible. En règle générale, la relation entre masse salariale et profit avant impôts s'inverse durablement. Ainsi par exemple, la ratio profit/masse salariale passe de 88 en 1990 à 197 en 1995 en Grande Bretagne, de 79 en 1993 à 294 en 1996 en Norvège ou de 62

en 1990 à 89 en 1997 en Espagne (1).

C'est donc à l'aune de ce bilan qu'il convient de mesurer les enjeux sociaux et économiques de la privatisation d'EDF et de GDF.

Le secteur énergétique de l'électricité et du gaz a à répondre à deux grandes questions qui ont toutes deux à voir avec le sens de l'organisation de la société. C'est précisément à ce titre qu'il ne peut relever du secteur privé et des règles économiques en vigueur dans le fonctionnement du marché.

Faire de l'énergie un bien public fondamental :

Parce qu'il présente un caractère vital et qu'il conditionne la satisfaction et le développement des besoins humains, l'accès à l'énergie est un droit fondamental. La qualité de fourniture, sa continuité, son prix et sa stabilité sont également indispensables au développement économique. Les avantages de l'électricité et du gaz sont indispensables pour la collectivité en général : ce sont des biens publics.

Ce n'est pas la moindre des contradictions du moment que de voir les grands industriels ayant expérimenté par la mise en concurrence des fournisseurs, des hausses prix de l'électricité de 40% en un an, militer pour un retour aux tarifs administrés du monopole public.

La contribution économique de chacun des utilisateurs (usager domestique, TPE, PME, grande industrie) de ce bien public mais néanmoins marchand ne peut être laissée ni à l'appréciation du marché, ni à celle d'intérêts privés dont le levier naturel d'augmentation des profits est celui



de la marge : la sélection de la clientèle se fera donc sur la base exclusive de sa solvabilité. Elle ne peut pas non plus être abandonnée au lobbying des plus puissants.

L'intervention publique pour élaborer une construction tarifaire qui s'appuie sur une politique sociale et économique décidée collectivement sur la base de critères transparents est indispensable. Le moyen le plus efficace élaboré jusqu'à présent pour assurer cette intervention publique est celui de l'entreprise publique. L'entreprise publique dispose tout à la fois des leviers économiques (tarification, garantie de l'état pour emprunter...), des compétences et des informations pour mettre en œuvre techniquement et industriellement les orientations politiques décidées par ailleurs.

Dans le domaine de l'électricité et du gaz, la sécurité d'approvisionnement et de desserte ne peut être garantie que par une anticipation des investissements propre à maintenir une surcapacité structurelle de la production. Ce qui a pour effet tout aussi structurel de diminuer les prix de vente. C'est ce qui s'est passé en France depuis les années 1985, où la quasi totalité des

gains de productivité d'EDF a été répercutée aux usagers par le biais de diminutions tarifaires en francs constants. Ainsi, la marge nette d'EDF est aujourd'hui parmi les plus faibles des entreprises du secteur en Europe. Quel entrepreneur privé prendrait ainsi la décision d'handicaper la rentabilité du capital investi au bénéfice de l'intérêt général?

Les partisans du libéralisme sont acquis à la nécessité de corriger les manques ou les dérives prévisibles de la situation qu'ils ont eux-mêmes créée en proposant d'introduire des éléments de régulation et de contrôle. Ainsi donc selon eux, le modèle idéal serait un secteur privé encadré par des "mécanismes de rappel". Au delà même de la question idéologique d'autoriser le secteur privé à faire du profit à partir d'un bien public fondamental, ce modèle s'avère inefficace : il conduit à remplacer les décisions politiques qui devraient être prises par des instances élues par une gestion d'ordre bureaucratique ou étatique, à effectuer des corrections a posteriori, une fois que le mal est fait au lieu d'anticiper les problèmes.

Répondre aux défis environnementaux et technologiques qui sont devant nous :

Aujourd'hui, 2 milliards d'individus n'ont pas accès à l'électricité : l'augmentation des besoins humains en matière de consommation mondiale d'électricité est donc incontournable, sauf à décider de contenir dans le dénuement une partie de l'humanité.

L'épuisement des ressources en combustibles fossiles, la gestion des déchets nucléaires, la sécurité industrielle, les impacts climatiques et environnementaux de l'activité de ce secteur industriel vont nécessiter des investissements importants dans les moyens de recherche, dans la qualification des salariés, dans le niveau de leur garanties collec-

tives. La question posée aujourd'hui n'est pas d'organiser des marchés financiers autour de permis d'émission ou de certificats d'économie d'énergie mais d'être en capacité de définir les choix technologiques à opérer pour rationaliser l'emploi des ressources naturelles, augmenter l'efficacité énergétique de l'ensemble de la chaîne, de la production à l'utilisation domestique ou industrielle. L'Europe doit engager des actions pour constituer des filières industrielles propres à mettre en œuvre les choix énergétiques du futur.

Les investissements productifs à consentir en Europe dans les infrastructures gazières et les centrales de production d'électricité dans les 20 prochaines années sont très

importants. Ils représentent des centaines de milliards d'euros. Les ressources financières des entreprises et le système de crédit doivent être tournés en totalité vers ces objectifs.

Cela nécessite des décisions politiques et une intervention publique. Dans le domaine de l'énergie en France, les entreprises publiques ont toujours été les moteurs les plus puis-

sants de l'innovation et de la création d'emplois qualifiés et pérennes dans toute la filière industrielle.

Les personnels d'EDF et GDF voient s'opérer sous leurs yeux la transformation des entreprises vers la privatisation et sont fondés à juger de la dégradation consécutive du service rendu et de l'emploi. Loin de se replier sur la défense d'avantages sociaux jugés corporatistes par des observateurs externes, ils ont décidé de se tourner vers l'opinion publique.

Les citoyens seraient bien inspirés de reprendre à leur compte cette alerte des personnels. Après Air France et France Télécom, la privatisation d'EDF et GDF ferait avancer d'un pas supplémentaire la déconstruction de nos services publics. Ainsi, c'est tout le tissu social des services publics qui serait sommé de laisser la place à des prestataires de service privés (y compris dans la santé et l'éducation), dont la logique serait basée sur des critères exclusivement économiques.

Le capitalisme trouvera toujours des biais, plus ou moins efficaces, pour faire prendre en charge par la puissance publique les infrastructures dont il a besoin, à moins que le désengagement de l'état dans les activités industrielles ne conduisent à une désindustrialisation tout court de la France et de l'Europe occidentale, par délocalisation dans des pays où le coût du travail est encore particulièrement « attractif ».

Quant au citoyen, il lui resterait la possibilité de consommer en fonction de ses moyens et non plus de bénéficier d'un droit d'accès basé sur une répartition solidaire des charges. ■

1. « Pourquoi privatiser ? EDF et l'enjeu de l'énergie » - Gilles Darmois - Editions Belin.

